



## Région Aquitaine

Patrick Rey, Délégué ITG

06 60 22 20 22  
0826 38 17 09 (fax)  
aquitaine@itg.fr  
www.aquitaine-itg.fr

Institut du Temps Géré  
9 rue de Condé  
33000 Bordeaux

Groupe ITG  
26 rue de la Pépinière  
75008 Paris

0811 654 754  
01 44 69 80 44 (fax)

www.itg.fr

## Comparaison auto-entrepreneur et portage salarial

Le régime de l'auto-entrepreneur, mis en place le 1er janvier 2009, et étendu aux **professions libérales**, le 19 février, a toutes les caractéristiques du **statut d'entrepreneur individuel**, avec des avantages et des inconvénients supplémentaires.

Avantages de l'auto-entrepreneur, par rapport au portage salarial	Inconvénients de l'auto-entrepreneur, par rapport au statut de salarié, conféré au professionnel autonome, "porté" par ITG
<p>(1) Formule adaptée aux <b>compléments de revenus ou d'activité</b>, quand on a par ailleurs un emploi, une pension de retraite ou une autre activité professionnelle, voire en complément au portage salarial lui-même.</p> <p>(2) Couvre un plus large <b>éventail d'activités</b> que ce que proposent les sociétés de portage les plus organisées, membres du SNEPS*.</p> <p>(3) Permet de facturer des <b>prestations de service non couvertes</b> par une assurance responsabilité civile professionnelle (incluse dans les frais de gestion ITG).</p> <p>(4) Permet de facturer des <b>prestations sans TVA</b>, pour certains clients qui ne la récupèrent pas (possible également en portage salarial, en accord avec les règles fiscales).</p> <p>(5) Moindres <b>cotisations sociales</b>.</p>	<p>(1) Le <b>plafond de 32000 €</b> réserve ce régime aux activités complémentaires.</p> <p>(2) L'assurance RCP (Responsabilité Civile Professionnelle) n'est possible que contre souscription volontaire, avec une <b>prime souvent prohibitive</b>.</p> <p>(3) <b>Pas de numéro de formateur</b>, pour établir des conventions de formation.</p> <p>(4) Pas de réseau, <b>l'auto-entrepreneur est seul</b>.</p> <p>(5) <b>Pas de récupération de TVA</b> sur les achats (informatique, par exemple) et sur les frais professionnels.</p> <p>(6) <b>Pas d'accès au DIF</b> (Droit Individuel à la Formation) pour se perfectionner, ni de récupération de TVA s'il se paye lui-même une formation.</p> <p>(7) <b>Image et positionnement</b> moins professionnels.</p> <p>(8) Pas de <b>référencement</b> d'une grande entreprise de portage salarial.</p> <p>(9) Manque de moyens de pression en <b>cas d'impayés</b>.</p> <p>(10) Pas de protection de ses biens personnels, sauf déclaration devant notaire d'une partie (résidence principale), ce qui n'exclue pas le risque de payer des <b>dommages et intérêts</b> sur de longues années.</p> <p>(11) Faible cotisations <b>retraite</b>, qui ne seront validées qu'après trois ans de versement.</p> <p>(12) Pas de <b>retraite complémentaire</b>.</p> <p>(13) Pas de tarif groupe sur une <b>mutuelle</b>.</p> <p>(14) <b>Pas de revenus salariaux</b>, mais déclaration fiscale en Bénéfices Non Commerciaux (BNC) ou versement libératoire, si revenu imposable limité à 25195 euros, pour une personne seule.</p> <p>(15) <b>Transformation obligatoire en société</b>, si le CA dépasse les 32 000 €, alors que le portage salarial peut devenir une solution durable : 44 % des consultants ITG ont plus de 3 ans d'ancienneté.</p>

*Remarque : l'auto-entrepreneur est parfaitement cumulable avec une autre activité, pour les personnes qui réalisent uniquement quelques prestations complémentaires et qui ont besoin de facturer des particuliers ou des associations non soumises à TVA ou pour des prestations qui ne sont pas assurées par notre RCP ou sont hors du champ des activités autorisées. (\*) Le SNEPS (Syndicat National des Entreprises de Portage Salarial) est la principale organisation professionnelle, qui regroupe les entreprises ayant choisi de se concentrer sur le portage des prestations intellectuelles des activités libérales non réglementées, hors activités commerciales pures, activités artisanales ou de fabrication*

■ **ITG conseil**  
SAS au capital de 40 000 €  
Siret 444 632 970 000 18 - NAF 741G

■ **ITG consultants**  
SAS au capital de 40 000 €  
Siret 433 933 793 000 13 - NAF 741G

■ **ITG formation**  
SAS au capital de 40 000 €  
Siret 444 633 085 000 14 - NAF 804C

■ **ITG**